

Euro Disney Associés SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 30 septembre 2024)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2024)

A l'Associé unique
Euro Disney Associés SAS
1 rond point d'Isigny
77700 Chessy

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Euro Disney Associés SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 janvier 2025

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Romain Dumont

EURO DISNEY ASSOCIES S.A.S. – COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2024

BILAN ACTIF	2
BILAN PASSIF	3
COMPTE DE RESULTAT	4
NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	5
1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	5
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	5
3. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	10
5. TITRES DE PARTICIPATION	11
6. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12
7. STOCKS	12
8. CREANCES SUR LES SOCIETES LIEES	12
9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	13
10. AUTRES CREANCES	13
11. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13
12. CAPITAUX PROPRES	14
13. PROVISIONS	15
14. DETTES ENVERS LES SOCIETES LIEES	17
15. FOURNISSEURS, DETTES SOCIALES ET FISCALES ET AUTRES DETTES	18
16. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	18
17. RESULTAT D'EXPLOITATION	18
18. RESULTAT FINANCIER	20
19. RESULTAT EXCEPTIONNEL	20
20. IMPOT SUR LES SOCIETES / CREDITS D'IMPOTS	21
21. ENGAGEMENTS LIES AUX CONTRATS DE LOCATION ET AUTRES ENGAGEMENTS	21
22. RISQUES DE MARCHE	22
23. PERSONNEL	22
24. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	23
25. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	23

BILAN ACTIF

		Aux 30 septembre			
		2024		2023	
<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
Capital souscrit non appelé	12.1	-	-		60
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	4.	441	(350)	91	106
Immobilisations corporelles	4.				
Terrains et agencements de terrains		513	(187)	326	212
Constructions		2 173	(1 399)	774	645
Agencements, installations, matériels et mobilier professionnel		1 160	(839)	321	314
Autres		123	(78)	45	29
Immobilisations en cours		834	-	834	696
Immobilisations financières					-
Titres de participation	5.	1 379	(394)	985	984
Autres immobilisations financières	6.	3	-	3	3
		6 626	(3 248)	3 378	2 989
Actif circulant					
Stocks	7.	90	(10)	80	72
Créances					
Sociétés liées	8.	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	9.	80	-	80	89
Autres	10.	174	(1)	173	270
Valeurs mobilières de placement	11.	-	-	-	-
Disponibilités		61	-	61	65
Charges constatées d'avance		18	-	18	20
		423	(11)	412	516
Total actif		7 049	(3 259)	3 790	3 564

Les notes jointes font partie intégrante des comptes annuels.

BILAN PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Aux 30 septembre	
		2024	2023
Capitaux propres			
Capital		2 924	2 876
Primes d'émission		108	108
Primes de fusion		49	49
Réserve légale et report à nouveau		(628)	(789)
Résultat de l'exercice		88	161
	12.	2 541	2 405
Provisions	13.	114	102
Dettes			
Sociétés liées	14.	382	325
Fournisseurs et comptes rattachés	15.	336	326
Dettes fiscales et sociales	15.	271	249
Autres dettes	15.	36	38
		1 026	939
Produits constatés d'avance	16.	108	118
Total passif		3 790	3 564

Les notes jointes font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	Note	Exercice	
		2024	2023
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires		2445	2 356
Production immobilisée		638	501
Reprises sur provisions et transferts de charges		29	34
Autres produits		33	36
		3146	2 928
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises et autres, variation de stocks		259	265
Autres achats et charges externes		1320	1 187
Impôts et taxes		62	58
Salaires et traitements		690	621
Charges sociales		287	249
Dotations aux amortissements		189	173
Dotations aux provisions		39	33
Autres		162	168
		3006	2 753
Résultat d'exploitation	17.	140	175
Produits financiers			
Différences positives de change		0	2
Autres, reprises de provisions		103	55
		103	57
Charges financières			
Dépréciation de titres de participation et de créances sur participations		99	53
Intérêts et charges assimilées		14	11
Différences négatives de change		0	3
		113	66
Résultat financier	18.	(10)	(9)
Résultat courant		129	165
Résultat exceptionnel	19.	(40)	(2)
Impôt sur les sociétés / Crédits d'impôts	20.	(1)	(3)
Résultat net		88	161

Les notes jointes font partie intégrante des comptes annuels.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Euro Disney Associés S.A.S. (la "Société") est la maison mère et principale société d'exploitation du groupe Euro Disney, composé de la Société et de ses filiales (le "Groupe"). Le Groupe a commencé l'exploitation commerciale du Parc Disneyland® le 12 avril 1992, jour de l'ouverture officielle. Le Groupe exploite également le Parc Walt Disney Studios®, qui a ouvert ses portes au public le 16 mars 2002 (collectivement avec le Parc Disneyland®, les "Parcs à Thèmes"), un important complexe hôtelier comprenant sept hôtels (les "Hôtels") représentant 5 739 chambres, deux centres de congrès, le centre de divertissements Disney Village®, collectivement le "Site". Le Groupe gère également le développement immobilier et l'extension des infrastructures des terrains proches du Site.

La Société est propriétaire des Parcs à thèmes, du Disneyland® Hôtel, du Disney's Davy Crockett Ranch, et des terrains sous-jacents. EDL Hôtels S.A.S. ("EDLH"), filiale de la Société, est propriétaire des cinq autres hôtels, des deux centres de congrès situés au Disney's Hotel New York – The Art of Marvel et au Disney's Hotel Newport Bay Club, du centre de divertissements Disney Village® et des terrains sur lesquels ils se situent. La Société est également propriétaire du Golf Paris Val d'Europe (le "Golf") qui fait l'objet d'un contrat de location gérance.

Au 30 septembre 2024, la totalité des 22 492 146 150 actions ordinaires de la Société sont détenues par The Walt Disney Company Netherlands Holdings II B.V. ("TWDC NH II"), société elle-même indirectement détenue à 100 % par The Walt Disney Company ("TWDC").

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre d'une année donnée et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Pour les besoins de ces comptes annuels, l'exercice social d'une année donnée (l'"Exercice") désigne l'exercice clos au cours de ladite année (à titre d'exemple, l'Exercice 2024 désigne l'exercice clos le 30 septembre 2024).

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

2.1 APPEL DE FONDS DU 2 JUILLET 2024 DU CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE DE 60 MILLIONS D'EUROS

Le solde de capital souscrit non appelé d'un montant de 60 millions d'euros issu de l'augmentation de capital du 14 février 2022, a été libéré en une fois, sur appel de fonds de la Présidente du 2 juillet 2024 tel que prévu à l'article L. 225-144 du Code du commerce.

2.2 OPERATION SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Dans le cadre de la restructuration financière de 1994, la Société s'était engagée à payer à TWDC une rémunération de développement de 183 millions d'euros, sous réserve de certaines conditions. Cette rémunération correspondait à des coûts supportés par TWDC entre 1990 et 1994 pour la conception et le développement d'un second parc. Au cours de l'Exercice 1994, le développement de celui-ci a finalement été reporté. Le paiement de la rémunération de développement était conditionné à la réalisation d'un résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements supérieur à 473 millions d'euros pour la Société et ses filiales ainsi que le remboursement de certains emprunts. De plus, TWDC avait accepté qu'en aucun cas cette rémunération ne soit exigible avant le 30 octobre 2027, même si le niveau de résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements requis était atteint avant cette date.

En 2012 la Société a procédé au remboursement de ces emprunts.

Au cours du 3^{ème} trimestre de l'Exercice 2024, la Société et TWDC ont décidé de mettre fin à l'engagement hors bilan relatif à la rémunération de développement et aux conditions de réalisation du paiement de cette rémunération en s'accordant sur de nouvelles conditions comme suit :

- Enregistrement d'une charge exceptionnelle à hauteur de 48 millions d'euros qui a eu lieu au mois de septembre 2024, pour une sortie anticipée du contrat de la rémunération de développement,
- Apurement de la dette par le biais d'une conversion en capital, ne donnant lieu à aucune sortie de trésorerie chez la Société.

Ainsi aux termes des décisions de l'associé unique de la Société en date du 30 septembre 2024, TWDC NH II en sa qualité d'associé unique de la Société a décidé de procéder à une augmentation de capital de 48 millions d'euros.

Cette augmentation de capital d'un montant de 48 000 000,10 euros porte ainsi le capital social de 2 875 978 999,40 euros à 2 923 978 999,50 euros, par l'émission de 369 230 770 actions ordinaires nouvelles de 0,13 euro de valeur nominale chacune, émises au pair avec maintien du droit préférentiel de souscription de l'associé unique, par compensation de créances certaines, liquides et exigibles.

Pour plus d'informations sur les mouvements de capitaux propres, voir le tableau de la Note 12. "Capitaux propres"

2.3 REOUVERTURE DU DISNEYLAND® HOTEL

La Société a inauguré la réouverture du Disneyland Hôtel le 25 janvier 2024, offrant une expérience immersive pour les visiteurs en les plongeant dans un univers royal et leur permettre d'y célébrer des histoires féériques.

2.4 JEUX OLYMPIQUES

Les Jeux Olympiques de 2024 à Paris ont eu un impact négatif sur la fréquentation des Parcs à Thèmes, pendant la période des Jeux, qui s'est déroulée du 26 juillet au 11 août.

3. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 REGLES GENERALES

Les comptes de la Société sont établis en conformité avec le Plan Comptable Général et les règles et principes comptables applicables en France, notamment les principes de base suivants :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- méthode des coûts historiques.

3.2 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La Société suit, pour ses principaux secteurs d'activité, des principes de reconnaissance du chiffre d'affaires adaptés aux caractéristiques de ces secteurs. Le chiffre d'affaires des activités touristiques est reconnu lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- le transfert au client des risques et avantages liés à la propriété a eu lieu,
- la Société n'est plus impliquée dans le contrôle effectif du bien cédé,
- le montant du chiffre d'affaires et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

Pour le secteur des activités de développement immobilier, le chiffre d'affaires est enregistré pour les ventes de terrains à la conclusion de chaque acte notarié, alors que le chiffre d'affaires lié aux contrats de services et aux baux à construction est reconnu lorsque le service est rendu.

3.3 IMMOBILISATION CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à des logiciels, des coûts de production de spectacles et de films pour les attractions des Parcs à Thèmes et à un fonds de commerce.

Les immobilisations corporelles correspondent à des terrains, des infrastructures, des bâtiments, des attractions, des agencements, des installations, du matériel et du mobilier professionnels.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les charges financières liées à la production des immobilisations étaient incorporées dans leur coût en utilisant un taux d'intérêt moyen pondéré basé sur l'ensemble des emprunts. Ce mécanisme a pris fin en août 2018, suite à la conversion des emprunts en capital et au remboursement de la ligne de crédit accordée par TWDC.

Les projets en cours sont immobilisés lorsque leur faisabilité technique et économique a pu être établie.

Les dotations aux amortissements sont enregistrées en charges d'exploitation.

Approche par composants

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon l'approche par composants. Cette méthode consiste à identifier séparément les composants d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation afin de les amortir séparément sur leur durée d'utilité respective.

Les dépenses ultérieures destinées au remplacement du composant d'une immobilisation corporelle donnée sont capitalisées et le composant remplacé est mis au rebut. Toute dépense ultérieure, autre que les dépenses améliorant de manière significative la durée de vie ou l'utilité de l'actif concerné, sera constatée en charges lorsqu'elle sera encourue.

L'approche par composants d'une immobilisation corporelle donnée peut être revue après sa comptabilisation initiale. Dans ce cas, les composants nouvellement identifiés sont enregistrés séparément et amortis sur leur durée d'utilité restante.

Amortissements

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

	Durées d'utilisation estimées
Immobilisations incorporelles	2 à 25 ans
Ouvrages d'infrastructures	20 à 40 ans
Bâtiments et attractions	10 à 40 ans
Agencements, installations, matériels et mobilier professionnels	2 à 25 ans

Conformément aux règles relatives à l'amortissement des fonds de commerce dans les comptes sociaux, la Société amortit le fonds de commerce sur 10 ans à compter du 1^{er} octobre 2016.

Dépréciation d'actifs

Un test de dépréciation est effectué par la Société lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Dans ce cas, la Société compare la valeur comptable de ses actifs immobilisés à leur valeur recouvrable, qui est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La juste valeur correspond aux montants qui seraient reçus de la vente des actifs immobilisés, diminués des coûts estimés de cette vente entre parties bien informées, consentantes et indépendantes.

La valeur d'utilité est généralement déterminée en calculant la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation des actifs immobilisés sur la base d'hypothèses retenues par la Société. L'analyse de la valeur actuelle est sensible aux estimations de la Société relatives au taux d'actualisation, à la croissance du chiffre d'affaires et aux dépenses d'investissements.

Si la valeur recouvrable des actifs immobilisés s'avère inférieure à leur valeur comptable, la Société comptabilise alors une perte de valeur pour la différence.

Pour les besoins de ces tests, les actifs sont regroupés à un niveau auquel les flux de trésorerie de ces actifs sont indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs ; ce qui constitue des unités génératrices de trésorerie (« UGT »). La Société dispose d'une UGT significative qui concerne l'ensemble des flux de trésorerie provenant de l'exploitation et du développement du Site.

3.4 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée de leurs dépréciations éventuelles.

La Société effectue chaque année une évaluation de la valeur d'utilité de ses titres de participation. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur comptable, une provision est constituée à hauteur de la différence constatée. La valeur d'utilité s'apprécie pour chaque filiale (compte tenu de la situation de ses propres filiales et participations) en fonction de divers critères, tels que ses capitaux propres, la valeur actualisée de ses flux de trésorerie futurs prévus, le caractère stratégique de la participation détenue, ainsi que ses perspectives de rentabilité.

3.5 STOCKS

Les stocks sont comptabilisés au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur nette de réalisation.

Les coûts d'acquisition sont déterminés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré et comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les stocks peuvent ne pas être recouvrables s'ils ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse. Les stocks sont alors dépréciés pour les ramener à leur valeur nette de réalisation.

3.6 CREANCES

Les créances sont des actifs à échéance fixe ou déterminable. A la date de transaction, les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont ensuite comptabilisées au coût amorti, déduction faite de toute provision pour dépréciation. Les provisions pour dépréciation sont évaluées au cas par cas sur la base d'une estimation du risque de crédit réalisée par la direction.

3.7 OPERATIONS EN DEVISES

La Société effectue des opérations libellées en devises. Ces opérations sont enregistrées en euros au dernier cours de change en vigueur à la fin du mois précédant leur comptabilisation. Les dettes, créances et comptes bancaires en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de change de fin d'Exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à la clôture de l'Exercice est inscrite au bilan. Les gains latents sont inscrits au passif dans le poste *Autres dettes*. Les pertes latentes sont inscrites à l'actif dans le poste *Autres créances* et font l'objet d'une provision (inscrite dans le poste *Provisions* du bilan).

La Société enregistre les pertes et gains de change sur créances et dettes commerciales en résultat d'exploitation.

La Société ne dispose pas d'instruments de couverture de ses opérations libellées en devises. La Société n'a pas de couverture de juste valeur ou d'investissements nets dans des activités à l'étranger.

3.8 PROVISIONS

La Société constate une provision lorsqu'elle a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation. Elles sont évaluées sur la base des faits et circonstances présents et sur la meilleure estimation faite par la direction des risques associés et incertitudes.

3.9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

La Société procure à son personnel des avantages liés à la retraite en utilisant des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies.

Tous les employés de la Société cotisent à des caisses de retraite conformément à la réglementation française, ainsi qu'à une caisse de retraite complémentaire. Les salariés cadres cotisent également à une caisse de retraite par capitalisation. Les cotisations sont versées aux caisses de retraite par la Société et les employés. La part patronale de ces cotisations est constatée en charges lorsqu'elle est encourue. La Société n'a pas d'engagement futur portant sur ces avantages.

Indépendamment des cotisations aux caisses de retraite telles que décrites ci-dessus, la Société procure également des plans à prestations définies, en vertu des conventions collectives qui prévoient des indemnités de départ allant d'un demi-mois à quatre mois de salaire brut pour les employés quittant la Société pour cause de départ à la retraite. L'engagement lié aux indemnités de départ à la retraite, déterminé par des actuaires indépendants, est comptabilisé en *Provisions*. Les modifications d'hypothèses actuarielles et les effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont intégralement constatés en *Dotations aux provisions* lors de l'Exercice de leur survenance. Le calcul actuariel de l'engagement lié à cet avantage est effectué annuellement en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future de l'employé, le niveau de rémunération futur ainsi que l'espérance de vie. Le coût des services rendus et le coût lié à l'actualisation de l'engagement sont enregistrés en *Dotations aux provisions* (voir Note 13.1. "Indemnités de départ à la retraite").

3.10 INDEMNITES LIEES À L'ACTIVITE PARTIELLE DE LONGUE DUREE

En décembre 2020, la Société et ses partenaires sociaux ont signé un accord relatif à l'activité partielle de longue durée qui a pris le relais du dispositif de chômage partiel. Cet accord a pris effet en avril 2021 et est resté applicable jusqu'en mars 2024.

Conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables françaises, les indemnités à recevoir au titre de l'activité partielle de longue durée ont été enregistrées au crédit des charges de personnel et inscrites à l'actif du bilan dans la catégorie *Autres créances*, dans un compte *Opérations particulières avec l'Etat*. Ces indemnités sont habituellement encaissées dans les deux mois suivant la période à laquelle elles se rattachent.

3.11 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en *Produits d'exploitation* dès qu'elles sont octroyées et certaines quant à leur montant.

3.12 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement, obtenues en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées, sont comptabilisées dès signature de l'accord au passif du bilan, sauf s'il existe une clause résolutoire, auquel cas elles sont constatées directement en *Produits exceptionnels*. Lorsque les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif du bilan, une reprise de la subvention d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée.

3.13 COÛTS PUBLICITAIRES

Les coûts publicitaires sont comptabilisés en charges lorsqu'ils surviennent, sauf pour les coûts de diffusion liés aux campagnes publicitaires qui sont reconnus sur la période des campagnes correspondantes.

3.14 RESULTAT EXCEPTIONNEL

La Société comptabilise en résultat exceptionnel les produits et charges qui ne sont pas liés à l'exploitation courante de la Société.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les mouvements d'immobilisations incorporelles et corporelles au titre de l'Exercice 2024 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2023	Augmentations	Diminutions	Transferts	30 septembre 2024
Immobilisations					
incorporelles	423	-	(0)	18	441
Terrains et agencements de terrains	393	-	(3)	123	513
Constructions	1 989	-	(19)	203	2 173
Agencements, installations, matériels et mobilier professionnels	1 121	-	(31)	70	1 160
Autres	97	-	(4)	30	123
Immobilisations en cours	696	636	(54)	(444)	834
Total montants bruts	4 719	636	(111)	-	5 244
Immobilisations					
incorporelles	(317)	(33)	0	-	(350)
Terrains et agencements de terrains	(181)	(8)	2	-	(187)
Constructions	(1 344)	(72)	16	-	(1 399)
Agencements, installations, matériels et mobilier professionnels	(807)	(63)	30	-	(839)
Autres	(68)	(14)	4	-	(78)
Amortissements cumulés et dépréciation d'actifs	(2 717)	(189)	52	-	(2 854)
Total montants nets	2 002	447	(59)	-	2 390

Les *Immobilisations en cours* s'élèvent à 834 millions d'euros au 30 septembre 2024 contre 696 millions d'euros au 30 septembre 2023. Cette augmentation reflète principalement les investissements liés au plan de développement du Parc Walt Disney Studios®, aux travaux de réhabilitation du Disneyland Hotel et des bâtiments de bureaux.

Au 30 septembre 2024, il n'y a pas d'hypothèques ou de nantissements sur les immobilisations de la Société.

Test de dépréciation d'actifs

Au 30 septembre 2024, la Société n'a identifié aucun indice de perte de valeur.

5. TITRES DE PARTICIPATION

Les *Titres de participation* au 30 septembre 2024 sont présentés ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	% de participation directe	Valeur brute des titres de participation	Dépréciation des titres de participation	Valeur nette des titres de participation
EDLH	100	1 170 106	(213 042)	957 064
Euro Disney Vacances S.A.S.	100	20 000	-	20 000
EuroDisneylandImaginnering S.A.R.L.	100	7 008	-	7 008
Val d'Europe Promotion S.A.S.	100	182 000	(181 378)	622
Villages Nature Management S.A.R.L.	50	17	(17)	-
		1 379 131	(394 438)	984 693

Au 30 septembre 2024, la valeur brute des titres de participation de la Société dans EDLH s'élève à 1 170 millions d'euros et reste inchangée par rapport au 30 septembre 2023. Un test de dépréciation a été effectué sur la base de la valeur recouvrable correspondant à la valeur d'utilité calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de ces titres de participation. Sur la base de ce test de dépréciation, la société n'a pas considéré que la provision pour dépréciation des titres de 213M€ historiquement comptabilisée devait être modifiée.

Au 30 septembre 2024, la valeur brute des titres de participation de la Société dans Euro Disney Vacances S.A.S. s'élève à 20 millions d'euros. Au cours de l'Exercice 2024, les capitaux propres d'Euro Disney Vacances S.A.S. s'étant améliorés, la valeur brute des titres de participation de la Société dans Euro Disney Vacances S.A.S. est donc maintenue à 20 millions d'euros.

Au 30 septembre 2024, la valeur brute des titres de participation de la Société dans Euro Disneyland Imagineering S.A.R.L. ("EDLI") s'élève à 7 millions d'euros. Au cours de l'Exercice 2024, les capitaux propres d'EDLI s'étant améliorés, la valeur brute des titres de participation de la Société dans EDLI est donc maintenue à 7 millions d'euros.

Au 30 septembre 2024, la valeur brute des titres de participation de la Société dans Val d'Europe Promotion S.A.S. s'élève à 182 millions d'euros contre 84 millions d'euros au 30 septembre 2023, suite à une augmentation de capital de Val d'Europe Promotion S.A.S. pour un montant de 98 millions d'euros par voie de compensation des créances (voir Note 8. "Créances sur les sociétés liées" pour plus d'information).

Au titre de l'Exercice 2024, la valeur brute des titres de participation de la Société dans Val d'Europe Promotion S.A.S. étant supérieure à la valeur des capitaux propres de Val d'Europe Promotion S.A.S., la Société a constaté une provision sur titres de participation à hauteur de la différence, soit un montant de 97 millions d'euros portant ainsi la provision à un montant cumulé de 181 millions d'euros (voir Note 18. "Résultat Financier" pour plus d'information).

Des informations complémentaires relatives aux filiales de la Société au 30 septembre 2024 sont présentées ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital social	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Bénéfice / (perte) de l'Exercice 2024	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés
EDLH	400 925	504 699	568 475	28 199	-
Val d'Europe Promotion S.A.S.	2 000	622	665	-1 094	-
Euro Disney Vacances S.A.S.	12 000	28 891	1 626 833	5 969	-
EDLI	7 008	7 837	59 443	340	-
Villages Nature Management S.A.R.L.	5	(5)	-	(2)	-

6. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au cours des Exercices 2024 et 2023, les *Autres immobilisations financières* s'élèvent à 3 millions d'euros. Elles se composent principalement de dépôts et cautionnements.

7. STOCKS

Les *Stocks* aux 30 septembre 2024 et 2023 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre	
	2024	2023
Marchandises, nourriture et boissons	59	55
Fournitures	27	22
Terrains	3	3
Total montants bruts	90	80
Provision pour dépréciation	(10)	(8)
Total montants nets	80	72

8. CREANCES SUR LES SOCIETES LIEES

Les Créances sur les sociétés liées au 30 septembre 2024 sont nulles.

La créance due par Val d'Europe Promotion S.A.S. est nulle au titre de l'Exercice 2024 à la suite d'une augmentation de capital de Val d'Europe Promotion S.A.S. à laquelle la Société a souscrit par voie de compensation *des créances sur les sociétés liées* pour un montant de 98 millions d'euros (voir Note 5. "Titres de participations").

Les capitaux propres de Val d'Europe Promotion S.A.S. étant positifs au 30 septembre 2024, la Société a enregistré une reprise de provision pour dépréciation des créances sur les sociétés liées de Val d'Europe Promotion S.A.S., pour la totalité de sa quote-part dans les capitaux propres de Val d'Europe Promotion S.A.S., soit un montant de 95 millions d'euros (voir Note 18. "Résultat Financier" pour plus d'information).

Au 30 septembre 2023 la valeur brute des créances s'élevait à 95 millions d'euros et était totalement dépréciée.

9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les *Clients et comptes rattachés* représentent 80 millions d'euros, dont 51 millions d'euros de produits à recevoir. Ce poste représente principalement les créances de la Société à l'égard des tours opérateurs et des agents de voyages ou des consommateurs individuels relatives à des ventes de billets d'entrée dans les Parcs à Thèmes, de nuitées d'Hôtels, de location de salles de conférence et d'autres services proposés. Il inclut également les créances liées aux contrats de partenariat et aux ventes de terrains dans le cadre de l'activité de la Société.

Au 30 septembre 2024, la provision pour dépréciation des créances douteuses s'élève à 173 milliers d'euros contre 233 milliers d'euros au 30 septembre 2023.

Au 30 septembre 2024, les clients et comptes rattachés comprennent 5 millions d'euros de créances supérieures à un an.

10. AUTRES CREANCES

Les *Autres créances* aux 30 septembre 2024 et 2023 sont présentées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre	
	2024	2023
Crédit renouvelable D.E.I.	90	200
TVA	48	46
Crédit d'impôt (CICE)	-	-
Autres créances	35	23
	173	270

Le 17 mars 2023, la Société avait accordé un contrat de facilité de crédit renouvelable à la société Disney Enterprises Inc. ("D.E.I.") ("Crédit renouvelable D.E.I."). Le Crédit renouvelable D.E.I. était d'un montant maximum de 250 millions d'euros et avait porté intérêts à un taux Euribor plus 33 points de base. Le service du Crédit renouvelable D.E.I. était semestriel pour les intérêts avec des paiements au 15 mars et au 15 septembre.

Le Crédit renouvelable a pris fin le 28 mars 2024 mais il a été renouvelé par un avenant jusqu'au 28 mars 2025 et porte dorénavant intérêts à un taux Euribor plus 34.5 points de base.

Au cours de l'Exercice 2024 D.E.I. a remboursé la Société pour un montant de 200 millions d'euros.

Au 30 septembre 2024, le montant du nouveau Crédit renouvelable D.E.I. s'élève à 90 millions d'euros et le montant des intérêts à recevoir s'élève à 107 milliers d'euros.

Au 30 septembre 2024, les autres créances comprennent une créance d'impôt sur les sociétés, relative à la liquidation de l'impôt sur les sociétés de l'Exercice, pour un montant total de 13 millions d'euros et des avances et acomptes versés aux fournisseurs pour un montant total de 12 millions d'euros dont 7 millions supérieurs à un an.

11. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont nulles aux 30 septembre 2024 et 2023.

12. CAPITAUX PROPRES

Les mouvements de capitaux propres au titre des Exercices 2024 et 2023 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros, à l'exception du nombre d'actions)</i>	Nombre d'actions émises	Capital	Primes d'émission	Primes de fusion	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres
Au 30 septembre 2022	22 122 915 380	2 876	108	49	14	(756)	(47)	2 244
Affectation du résultat de l'Exercice précédent	-	-	-	-		(47)	47	-
Résultat de l'Exercice clos le 30 septembre 2023	-	-	-	-	-	-	161	161
Au 30 septembre 2023	22 122 915 380	2 876	108	49	14	(803)	161	2 405
Affectation du résultat de l'Exercice précédent	-	-	-	-		161	(161)	-
Augmentation de capital	369 230 770	48	-	-	-	-	-	48
Résultat de l'Exercice clos le 30 septembre 2024	-	-	-	-	-	-	88	88
Au 30 septembre 2024	22 492 146 150	2 924	108	49	14	(642)	88	2 541

12.1 CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2024, le capital social de la Société s'établit à 2 923 978 999,50 euros divisé en 22 492 146 150 actions ordinaires contre 2 875 978 999,40 euros divisé en 22 122 915 380 actions ordinaires au 30 septembre 2023.

L'évolution du capital social au cours de l'Exercice 2024 est décrite en détails dans la Note 2.2 "Opération sur le capital de la Société".

12.2 ACTIONNARIAT

Au 30 septembre 2024, TWDC NH II est l'unique associé de la Société et détient 100 % de son capital social.

13. PROVISIONS

Les mouvements de provisions au titre de l'Exercice 2024 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 septembre 2023	Dotations	Reprises		30 septembre 2024
				avec objet	sans objet	
Indemnités de départ à la retraite	13.1	74	16	(1)	(0)	89
Provision de la quote-part des capitaux propres négatifs de Val d'Europe Promotion S.A.S.	13.2	1	-		(1)	-
Autres	13.3	27	22	(20)	(4)	25
		<u>102</u>	<u>38</u>	<u>(21)</u>	<u>(5)</u>	114

13.1 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les obligations en matière de retraite s'élèvent à 89 millions d'euros au 30 septembre 2024 contre 74 millions d'euros au 30 septembre 2023. Le montant de ces obligations a été déterminé par un actuaire indépendant. La provision de retraite d'EDLI est portée par la Société.

Le tableau suivant détaille le mouvement de la provision relative à ces obligations :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant
30 septembre 2023	74
Coût des services passés au cours de l'Exercice 2024	8
Effet de l'actualisation	8
Ecart actuariels	-
Prestations payées	(1)
30 septembre 2024	89

Les modifications d'hypothèses actuarielles et effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés en *Dotations aux provisions* lors de l'Exercice de leur survenance. L'évaluation actuarielle est calculée à partir d'un certain nombre de paramètres à long terme fournis, révisés et mis à jour annuellement par la Société. Les hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur actuarielle des avantages liés à la retraite ont été définies à partir de recommandations fournies par un expert indépendant.

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour les évaluations de 2024 et de 2023 :

	Hypothèses	
	2024	2023
Âge de départ à la retraite	63-65	63-65
Taux de croissance des salaires	3,0 % - 3,5 %	3,0 % - 3,5 %
Taux d'actualisation	3,35%	4,1%
Charges sociales	36,73 % - 49,1 %	35,70 % - 48,84 %

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de ces écarts actuariels est basé sur le rendement des obligations AA cotées en zone Euro et ayant une maturité de 10 ans. Au 30 septembre 2024, les hypothèses relatives au taux d'actualisation et au taux de croissance des salaires prennent en compte un taux estimé d'inflation de 2 %.

Le tableau suivant présente l'impact des modifications d'hypothèses et les effets d'expérience au titre de l'Exercice 2024 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ecarts actuariels 2024
Impact des modifications d'hypothèses démographiques	-
Impact des modifications d'hypothèses financières	8
Effets d'expérience	-
Gains actuariels	8

Les impacts des modifications d'hypothèses démographiques sont basés sur la table de mortalité et la table de turn-over alors que les hypothèses financières sont basées sur le taux de croissance des salaires, le taux d'actualisation et le taux de charges sociales.

Au 30 septembre 2024, une variation positive de 0,25 point du taux d'actualisation entraînerait une baisse de 2,9 millions d'euros du montant des obligations liées au départ à la retraite des employés, alors qu'une baisse de 0,25 point du taux d'actualisation entraînerait une hausse de 3 millions d'euros du montant des obligations liées au départ à la retraite des employés.

13.2 PROVISION DE LA QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES NEGATIFS DE VAL D'EUROPE PROMOTION S.A.S

Au 30 septembre 2024, les capitaux propres de Val d'Europe Promotion S.A.S. sont positifs et se sont améliorés de 97 millions d'euros. La Société a donc comptabilisé une reprise de provision pour risques et charges pour un montant de 1 million d'euros relative à sa quote-part dans les capitaux propres de cette entité (voir également la Note 18. "Résultat financier").

13.3 AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions comprennent des montants correspondant à diverses charges, réclamations et litiges à l'encontre de la Société.

La Société fait l'objet de diverses procédures et réclamations relatives principalement aux opérations d'exploitation dans le cadre de son activité et pour lesquelles la direction a constitué des provisions fondées sur des estimations raisonnables. La direction estime que la conclusion de ces procédures n'engendrera pas de coût supplémentaire significatif pour la Société et qu'il n'y aura pas d'impact significatif sur sa trésorerie ou sur son résultat d'exploitation.

14. DETTES ENVERS LES SOCIÉTÉS LIÉES

Les *Dettes envers les sociétés liées* aux 30 septembre 2024 et 2023 sont présentées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30 septembre	
		2024	2023
EDLH	14.1.	153	134
Euro Disney Vacances S.A.S.	14.2.	145	114
Disney Enterprises, Inc. ("DEI")	14.3.	39	44
Euro Disney Corporation	14.4.	20	19
The Walt Disney Company France (TWDCF)	14.5.	4	-
Autres		20 ⁽¹⁾	14
		382	325

(1) Dont des dettes au cours de l'Exercice 2024 pour un montant de 2 millions d'euros envers la société Val d'Europe Promotion S.A.S.

Les échéances de ces dettes sont inférieures à un an.

14.1 EDL HÔTELS S.A.S.

Cette dette correspond à la trésorerie en provenance de l'entité EDLH, conformément à la convention de trésorerie qui a pris effet le 1^{er} octobre 2021 qui la lie avec la Société, la dette porte intérêts à un taux d'intérêt minimum d'Euribor 3 mois (l'"Indice de Référence") plus 0,15 % calculé sur le montant de l'avance de zéro à 40 millions d'euros. Au-delà de cette limite de 40 millions d'euros, le taux sera l'indice de Référence plus 0,50%. Au cours de l'Exercice 2024, une charge d'intérêts a été constatée pour un montant de 7 millions d'euros.

Cette dette due à EDLH porte principalement sur la facturation de dépenses d'exploitation liées à l'activité d'EDLH qui exploite cinq des Hôtels du Groupe et le Disney Village®.

14.2 EURO DISNEY VACANCES S.A.S.

Cette dette correspond à la trésorerie en provenance de l'entité Euro Disney Vacances S.A.S., conformément à la convention de trésorerie qui a pris effet le 1^{er} octobre 2021 qui la lie avec la Société. Elle porte intérêts à un taux d'intérêt minimum d'Euribor 3 mois (l'"Indice de Référence") plus 0,15 % calculé sur le montant de l'avance de zéro à 40 millions d'euros. Au-delà de cette limite de 40 millions d'euros, le taux sera l'indice de Référence plus 0,50%. Au cours de l'Exercice 2024, une charge d'intérêts a été constatée pour un montant de 6 millions d'euros.

14.3 DISNEY ENTERPRISES, INC. "DEI"

Au 30 septembre 2024, ces dettes correspondent principalement aux redevances de licence (*royalties*) du dernier trimestre.

Les redevances de licence correspondent à des sommes versées à D.E.I. conformément au contrat de licence qui permet à la Société d'utiliser les droits de propriété intellectuelle ou industrielle présents ou futurs, détenus par TWDC, qui sont attachés aux attractions et aux autres installations. La Société est également autorisée à vendre des marchandises incorporant des droits de propriété intellectuelle détenus par TWDC. Les redevances de licence sont fonction des produits des activités touristiques du Groupe.

14.4 EURO DISNEY CORPORATION

Euro Disney Corporation facture directement la Société pour les coûts encourus au titre du Contrat de Développement¹.

¹ Correspond au contrat en date du 28 février 1989 entre la Société et TWDC aux termes duquel TWDC fournit à la Société un certain nombre de services techniques et administratifs, dont certains font appel aux compétences Disney ou ne peuvent pas être raisonnablement fournis par des tiers.

14.5 THE WALT DISNEY COMPANY FRANCE (TWDCF)

Au 30 septembre 2024, ces dettes correspondent à l'excédent d'impôt sur les sociétés versé par TWDCF à la Société, en tant que mère du groupe d'intégration fiscale qui centralise le paiement de l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble du groupe d'intégration fiscale. (Voir la Note 20 "Impôt sur les Sociétés / Crédits d'Impôts").

15. FOURNISSEURS, DETTES SOCIALES ET FISCALES ET AUTRES DETTES

Les postes fournisseurs, dettes sociales et fiscales et autres dettes aux 30 septembre 2024 et 2023 sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 septembre	
	2024	2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	336	326
Dettes sociales	228	211
Dettes fiscales autres que la TVA	28	24
TVA	15	15
Autres dettes	36	38
	644 ⁽¹⁾	614

⁽¹⁾ Dont charges à payer de 458 millions d'euros au 30 septembre 2024 et de 449 millions d'euros au 30 septembre 2023

Au 30 septembre 2024, les *Dettes fournisseurs et comptes rattachés* s'élevant à 336 millions d'euros se composent de 244 millions d'euros de factures non parvenues et de 92 millions d'euros de factures reçues.

Au 30 septembre 2024, le poste *Dettes fiscales autres que la TVA* s'élevant à 28 millions d'euros présenté ci-dessus comprend 26 millions d'euros de dettes dont l'échéance est inférieure à un an et 2 millions d'euros de dettes ayant une échéance supérieure à un an.

Au 30 septembre 2024, le poste *Autres dettes* s'élevant à 36 millions d'euros présenté ci-dessus comprend uniquement des dettes dont l'échéance est inférieure à un an.

16. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les *Produits constatés d'avance* comprennent principalement des montants facturés aux visiteurs antérieurement à leur visite, des loyers reçus d'avance sur les terrains donnés en bail à construction à des tiers partenaires immobiliers et les redevances des participants constatées en produits linéairement sur la durée des contrats.

17. RESULTAT D'EXPLOITATION

Le *Résultat d'exploitation* de la Société est constitué de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Note	Exercice	
		2024	2023
Produits d'exploitation		3 146	2 928
Activités touristiques		1 915	1 811
Activités de développement immobilier		22	45
Prestations intra-groupe		493	486
Autres		716	586
Charges d'exploitation		(3 006)	(2 753)
Charges opérationnelles	17.1	(1 687)	(1 566)
Autres charges et charges externes	17.2	(1 319)	(1 187)
Résultat d'exploitation		140	175

Au cours de l'Exercice 2024, la Société a enregistré une subvention d'exploitation pour un montant de 21 milliers d'euros correspondant aux montants reçus dans le cadre d'une prime pour épuration au titre de l'année 2022 de la station d'épuration.

17.1 CHARGES OPERATIONNELLES

Les *Charges opérationnelles* au titre des Exercices 2024 et 2023 sont présentées dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice		Variation	
	2024	2023	Montant	%
Dotations aux amortissements d'exploitation	189	173	15	9 %
Redevances de licence	152	156	(3)	(2) %
Autres charges opérationnelles	1 346	1 237	108	9 %
Charges opérationnelles	1 687	1 566	120	8 %

Les *Autres charges opérationnelles* se composent principalement des frais de personnel, du coût de revient de la nourriture, des boissons et des marchandises vendues, et d'impôts et taxes.

17.2 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les *Autres achats et charges externes* s'établissent à 1319 millions d'euros au titre de l'Exercice 2024 contre 1 187 millions d'euros pour l'Exercice 2023. Ils correspondent principalement aux charges d'entretien et réparations, aux charges de sous-traitance, au coût des matières et fournitures non stockées, aux charges d'études et de prestations de services, aux frais de publicité et relations extérieures, aux charges de personnel extérieur à l'entreprise, aux charges de locations et aux honoraires.

18. RESULTAT FINANCIER

Le *Résultat financier* au titre des Exercices 2024 et 2023 est présenté dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice	
	2024	2023
Produits financiers :	103	57
Gains de change	-	2
Reprise provision pour dépréciation des créances sur sociétés liées (Val d'Europe Promotions S.A.S.)	95	-
Reprise d'une provision pour dépréciation des titres de participation (Euro Disney Vacances S.A.S.)	-	3
Reprise d'une provision pour dépréciation des titres de participation (Val d'Europe Promotions S.A.S.)	2	-
Reprise de provision pour risque et charge complémentaire pour situation nette négative (Val d'Europe Promotions S.A.S.)	1	43
Autres	5	9
Charges financières :	(113)	(66)
Provision pour dépréciation des créances sur sociétés liées (Val d'Europe Promotions S.A.S.)	-	(53)
Dépréciation des titres de participation (Val d'Europe Promotions S.A.S.)	(99)	-
Pertes de change	-	(3)
Autres	(14)	(11)
Résultat financier	(10)	(9)

Le *Résultat financier* correspond à une charge nette de 10 millions d'euros au titre de l'Exercice 2024 contre une charge nette de 9 millions d'euros au titre de l'Exercice précédent.

Les Produits financiers d'un montant de 103 millions d'euros sont générés principalement par la reprise de provision pour dépréciation des créances sur les sociétés liées de Val d'Europe Promotion S.A.S. pour un montant de 95 millions d'euros, (voir Note 8 " Créances sur les sociétés liées ") et par les produits d'intérêts sur le Crédit renouvelable D.E.I. pour un montant de 4 millions d'euros.

Les Charges financières s'élèvent à 113 millions d'euros et sont notamment constituées de la provision pour dépréciation des titres de participation de la Société dans Val d'Europe Promotion S.A.S. pour un montant de 99 millions d'euros, (voir la Note 5. "Titres de participation") et par des charges d'intérêts portant sur la convention de trésorerie avec ses filiales pour 13 millions d'euros (voir la Note 14. "Dettes sur les sociétés liées").

19. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le *Résultat exceptionnel* de la Société correspond à une charge nette de 40 millions d'euros au titre de l'Exercice 2024. Il comprend principalement une charge exceptionnelle à hauteur de 48 millions d'euros relative à la sortie anticipée du contrat de la rémunération de développement (voir Note 2.2 "Opération sur le capital de la Société") et un produit exceptionnel de 10,5 millions d'euros lié à la vente d'un terrain grevé d'un bail à construction « Les Prés de la Fontaine ».

20. IMPOT SUR LES SOCIETES / CREDITS D'IMPOTS

Au cours de l'Exercice 2024, la Société a enregistré une charge d'impôt sur les sociétés de 14,4 millions d'euros pour son groupe d'intégration fiscale.

La Société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 25% majoré, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3%. Néanmoins, suite à l'imputation des déficits fiscaux reportables, le taux d'impôt effectif de la Société est de 13%.

La Société est la mère du groupe d'intégration fiscale qu'elle a constitué le 25 septembre 2006 et qu'elle a renouvelé et étendu le 5 avril 2023. Au 30 septembre 2024, les sociétés membres de ce groupe d'intégration comprennent les filiales de la Société ainsi que TWDCF.

Chaque société membre du groupe d'intégration fiscale établit individuellement et comptabilise son propre impôt. En tant que mère du groupe d'intégration fiscale, la Société consolide l'ensemble des résultats fiscaux des sociétés intégrées et centralise le paiement de l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble du groupe d'intégration fiscale.

Au titre de l'Exercice 2024, la Société a ainsi enregistré un produit d'impôt d'un montant de 11,8 millions d'euros lié à la remontée de l'impôt sur les sociétés des membres du groupe d'intégration fiscale.

Au 30 septembre 2024, le solde des déficits fiscaux reportables s'élève à 3,7 milliards d'euros et peut être reporté indéfiniment.

21. ENGAGEMENTS LIES AUX CONTRATS DE LOCATION ET AUTRES ENGAGEMENTS

21.1. CONTRATS DE LOCATION

La Société a conclu des engagements de location, portant principalement sur des immeubles, du linge, des véhicules et du matériel informatique et de bureau dont les loyers se sont élevés à 54 millions d'euros au titre de l'Exercice 2024, contre 49 millions au titre de l'Exercice 2023. Les montants minimums d'engagements de location non résiliables se répartissent comme suit au 30 septembre 2024 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant
2025	18
2026	16
2027	12
2028	8
2029	8
Au-delà	26
	88

21.2. AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS

21.2.1. ENVERS TWDC

La Société a pris des engagements dans le cadre de plusieurs contrats à long terme avec TWDC pour un montant de 33 millions d'euros, principalement des contrats de service.

21.2.2. Relatifs à Villages Nature

La société Les Villages Nature de Val d'Europe S.A.S. a conclu un contrat de concession pour la construction et l'exploitation d'un réseau de géothermie. Dans le cadre de ce contrat, Les Villages Nature de Val

d'Europe S.A.S. s'est engagée à verser une indemnité en cas de résiliation anticipée. La Société a garanti le paiement de cette indemnité à hauteur de 50 %. Les passifs éventuels de la Société relatifs à cette garantie s'élèvent à 14 millions d'euros.

La société Les Villages Nature de Val d'Europe S.A.S. a également garanti un niveau minimum de revenus fiscaux au département de Seine-et-Marne. Les passifs éventuels de la Société relatifs à cet engagement s'élèvent à 2 millions d'euros.

21.2.3. Autres

La Société a pris des engagements dans le cadre de plusieurs contrats à long terme pour un montant de 237 millions d'euros, principalement des contrats de service.

De plus, la Société a accordé des garanties de performance à des partenaires contractuels. La Société pourrait être tenue de payer, en fonction d'éléments futurs, un montant maximum de 3 millions d'euros au titre de ces garanties.

22. RISQUES DE MARCHE

RISQUE DE TAUX DE CHANGE

Une partie du chiffre d'affaires est réalisée et encaissée en livres sterling. Un renforcement de l'euro par rapport à la livre sterling augmente le prix de la visite du Site pour les visiteurs britanniques et a un impact négatif sur leur fréquentation des Parcs à Thèmes et des Hôtels et le niveau de leurs dépenses par visiteur. Par ailleurs, un affaiblissement du dollar U.S. rendrait les destinations touristiques américaines plus attractives, augmenterait les pressions concurrentielles sur la Société et pourrait potentiellement avoir un impact négatif sur la fréquentation du Site.

Il ne peut être certain que les taux de change resteront stables dans le futur, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur l'exploitation de la Société.

De plus, une partie des actifs et passifs courants sont libellés en devises étrangères. Le débouclage de ces actifs et passifs a lieu généralement quelques mois après leur enregistrement dans les états financiers. La volatilité des cours des devises étrangères par rapport à l'euro peut engendrer, lors du règlement, des différences par rapport au montant de l'actif ou du passif enregistrés, ce qui pourrait avoir un impact sur le résultat.

23. PERSONNEL

L'effectif moyen de la Société se répartit comme suit :

	Exercice	
	2024	2023
Cadres	2 803	2 687
Non-cadres	15 441	15 015
Total	18 244	17 702
<i>Equivalents temps plein</i>	<i>15 079</i>	<i>14 422</i>

Les frais de personnel encourus au titre de l'Exercice 2024 se sont élevés à 977 millions d'euros contre 870 millions d'euros au 30 septembre 2023.

Au cours de l'Exercice 2024, la Société a remboursé un trop perçu des indemnités liées à l'activité partielle de longue durée de l'Exercice précédent pour un montant de 0,6 million d'euros.

Pour une description des engagements liés à la retraite des employés, voir Note 3.10. "Engagements en matière de retraite" et Note 13.1. "Indemnités de départ à la retraite".

24. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires pris en charges au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à 0,5 million d'euros au titre de l'Exercice 2024.

25. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans le cadre du plan de développement pluriannuel de 2 milliards d'euros qui prévoit une transformation du Parc Walt Disney® Studios (« Disney Adventure World »), il est envisagé de procéder fin janvier 2025 à une augmentation de capital en numéraire de la Société d'un montant total de 110.000.000,11 euros, laquelle se traduit par la création et l'émission de 846 153 847 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,13 euro, à souscrire en totalité par l'associé unique The Walt Disney Company Netherlands Holdings II B.V. Ces actions nouvelles seront libérées lors de la souscription d'une somme de 27.500.000,06 euros, représentant 25% du nominal, le solde de 82.500.000,05 euros devant être libéré en une ou plusieurs fois, sur appel de fonds de la Présidente et au plus tard dans un délai maximum de 5 ans.